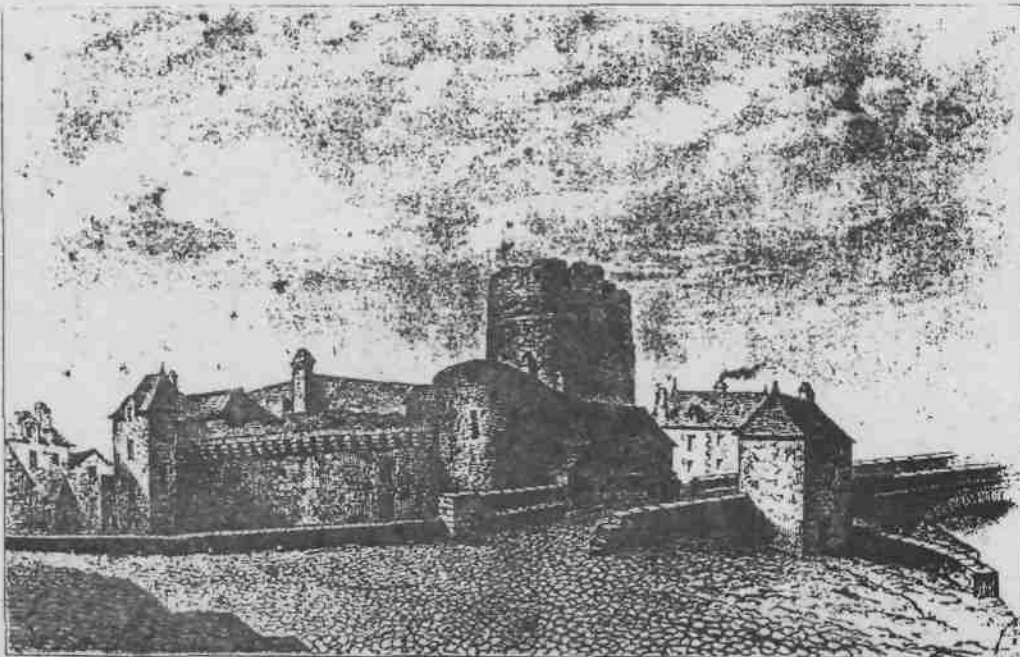


## SOMMAIRE

<u>Vie de l'association</u>		3
<u>Toponymie</u>		
Un Trentemoult et un Pont-Rousseau gallo-romains ?	M. KERVAREC	4
<u>Dossier</u>		
Vivre et mourir à Rezé aux XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles	Collège Allende	5
<u>Familles Rezéennes</u>		
Les Monti de Rezé	Y. VINCE	12
Delaville-Leroux : un rezéen en Nouvelle Calédonie	Y. VINCE	15
<u>Archives</u>		
Les Roquios	G. BUCHER	17
<u>Histoire</u>		
Quand Rezé allait jusqu'à Pirmil	M. KERVAREC	24
<u>Informations</u>		27

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES



Louis Petit del.

M. Chaperonier Nantes

Reproduction intégrale



## L'ASSEMBLEE GENERALE

Le 27 avril 1989 se tenait l'assemblée générale annuelle de la Société des Amis de Rezé.

A son ordre du jour : la vie de l'association, la parution du bulletin "l'Ami de Rezé" dont voici le numéro 8, le renouvellement du Conseil d'Administration.

Vous trouverez ci-dessous la liste des 15 membres élus de ce conseil d'administration :

M. AZAIS Gilbert - Mme BIRON Liliane - Mme DESFONTAINES Danièle -  
M. KERVAREC Michel - Mme LARIGNON Gilberte - M. LECOQ Philippe -  
M. LEGLAND Pierre - Mme LERAY Simone - M. NEAU Gaston - M. PENEAU  
Daniel - M. PINSON Thierry - Mme PROUST Héliette - M. ROUESNE  
Michel - Mme VASSENER Marie-Thérèse - M. VINCE Yann.

Enfin, afin de développer l'activité de la Société des Amis de Rezé, l'assemblée générale a retenu le principe d'une assemblée exceptionnelle des adhérents à la rentrée de septembre-octobre.



Si vous désirez obtenir gratuitement les prochains numéros de l'"Ami de Rezé", nous vous conseillons d'adhérer à la Société des Amis de Rezé.

Cotisation pour l'année 1989 : 30F

Siège de la SAR : Hôtel de Ville

44403 REZE CEDEX

-----  
NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

Ci-joint la somme de 30,00F en chèque.

## UN TRENTEMOUT ET UN PONT-ROUSSEAU GALLO-ROMAIN ?

La lecture des anciens bulletins de la Société Archéologique est toujours pleine d'intérêts. Ainsi, dans celui de l'année 1956, je note quelques indications connues sans doute des archéologues et de ceux qui, à l'époque suivaient la vie rezéenne. Etranger alors à la ville, ce n'était pas mon cas.

Sous la plume de Louis Bouchaud, je lis ceci concernant les trouvailles de 1955 :

*"il a été remarqué qu'au milieu du village de Trentemoult, existait une construction romaine facilement reconnaissable aux tuiles à crochets et aux morceaux de mortier rouge sortis de terre".*

Cette trouvaille importante, car elle prouve l'ancienneté des îles et celle du bâti, a été oubliée par la suite et c'est bien dommage.

Le centre de Trentemoult s'appelle l'Erneau, toponyme un peu oublié également et si l'éthymologie de Trentemoult continue à poser de sérieux problèmes, à travers l'Erneau, on trouve le latin *Herna* qui signifie la pierre, le socle rocheux, autour duquel se sont amoncelés les alluvions.

Le toponyme de Nortieuse, la Platière, est tout aussi évocateur. Le terme géographique de *plature* qui désigne le socle rocheux plat se retrouve ici tel quel ou presque. Comme Roche Maurice, Haute-Indre, Basse-Indre, Donges, les îles de Rezé possèdent des noyaux rocheux peu à peu enfouis sous les alluvions et il est certain — que les constructions gallo-romaines décelées à Trentemoult, sont fondées sur le rocher.

Les trouvailles de Trentemoult ont été consécutives à l'installation du tout-à-l'égout. Celle-ci devait nous révéler autre chose. Louis Bouchaud note encore : *"sur la route conduisant du bourg de Rezé à Trentemoult, la tranchée a frangé un très gros mur qui courait parallèlement à la Loire".*

Il est bien dommage que l'archéologie fut alors si peu développée et tout cela n'a pas eu de suite.

La même année, des travaux sont exécutés à Pont-Rousseau pour les mêmes raisons. Louis Bouchaud note ceci : *"sur Pont-Rousseau, rue Jean-Baptiste Vigier, à vingt mètres environ de la rue Alsace-Lorraine, on a remarqué l'existence d'un radier construit de mardriers de chêne qui avait dû servir soit de gué, soit à supporter un ponceau. Aucun indice n'a permis de dater ces ouvrages. Cependant, on a relevé sur place quelques tuiles de l'époque gallo-romaine. Là, passait une ancienne voie gallo-romaine partant de Pirmil vers le Sud".*

Urbanisés très tôt, le quartier de Pont-Rousseau et l'île de Trentemoult cachent ainsi tout un sous-sol extrêmement riche, témoin de notre histoire et l'on souhaiterait qu'à chaque immeuble, à chaque maison détruite, il soit procédé à des fouilles.

Hélas, avec quels moyens ? Un archéologue municipal serait indispensable mais sans doute, ce n'est pas encore entré dans les mœurs.

Collège Salvador Allende - Rezé

## Vivre et mourir à Rezé aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

Cette étude sur la vie et la mort à Rezé aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles a été effectuée par des élèves du collège S. Allende de Rezé sous l'égide de leur professeur M. Didier GUIVARC'H.

Avec l'autorisation de notre ami Didier GUIVARC'H, nous vous la présentons dans son intégralité.

(Texte publié dans le bulletin de l'Association des  
AMIS DU PAYS DU RETZ.)

### Les sources : les registres paroissiaux

Les premiers registres conservés aux Archives municipales de Rezé datent de 1582. La série est complète pour les baptêmes, mariages et sépultures, à partir de l'année 1629.

Ces registres étaient tenus par le curé ou parfois le vicaire. Pour la plus grande part du XVII<sup>e</sup> siècle et du XVIII<sup>e</sup> siècle, les trois types d'actes étaient inscrits sur un cahier unique. L'intérêt et la crédibilité de ces cahiers varient suivant la période qu'ils recouvrent. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les registres « sont tombés dans ce vice majeur, si gros de conséquences : la non-inscription des décès d'enfants en bas-âge, voire de tous les non communiants » (1). A Rezé, les curés ne semblent pas avoir respecté l'ordonnance de St-Germain de 1667 qui imposait d'enregistrer tous les décès, avec mention de l'âge. Ainsi, contrairement à l'Anjou (2), la sous-estimation des décès s'est prolongée jusqu'aux années 1709-1710. Après ces dates, les registres sont plus complets et plus riches : ils prennent en compte l'âge à la mort et font figurer les procès-verbaux de l'Amirauté qui relatent les noyades en mer ou en Loire.

La continuité des sources et leur bon état de conservation ont permis un relevé exhaustif, annuel et mensuel, des baptêmes, mariages et décès, de 1629 à 1790.

L'importance de la paroisse et l'étude sur la « longue durée » font prendre en compte des chiffres sans doute significatifs : 22.817 baptêmes, 4.479 mariages.

### Une croissance démographique lente

Les courbes des baptêmes et des décès (figure 1) présentent, comme pour l'ensemble de la France de l'Ancien Régime, de grandes variations annuelles. Mais au-delà de ces déséquilibres, quelques grandes tendances apparaissent.

Pour la période où l'étude est possible, 1710-1790, le cas le plus fréquent est une natalité supérieure à la mortalité. Sur 80 années, 60 ont eu un excédent de population. Le solde positif moyen annuel est de 14 individus, mais ce chiffre n'a qu'une valeur relative. Il permet de souligner, cependant, la faiblesse de l'accroissement naturel eu égard à l'abondance des naissances (1710-1790 : 12.141 naissances, soit une moyenne annuelle de 151) et à celle des décès (1710-1790 : 11.019, soit une moyenne annuelle de 137). Dans la réalité le croît naturel est très variable. De 1710 à 1790, 5 périodes de 10 ans ont un solde positif, 3 un déficit. On peut remarquer que les années les plus défavorables pour les Rezéens sont, en valeur absolue, celles qui ont précédé la Révolution.

Si la différence entre la natalité et la mortalité est faible, en moyenne, la tendance à l'accroissement est très perturbée par les crises de surmortalité. Malgré la sous-estimation des décès, l'importance des crises de 1639, de 1662, 1709 est perceptible. La courbe des décès pour le XVIII<sup>e</sup> siècle montre 9 crises de « mortalités extraordinaires ».

res » (3). Ces crises contribuent à ruiner, en partie, le lent accroissement de la population. Par exemple, le déficit de la seule année 1749 (- 147) annule l'excédent naturel de 10 années « moyennes » ; de plus une telle crise a un effet retard important sur le mouvement des naissances.

Un changement de rythme apparaît-il au cours de ces 161 années ? On a montré, pour des paroisses du Bassin Parisien, que les années 1740-1750 constituaient un seuil, le début d'une rupture avec la démographie ancienne. Pour Rezé, ce changement n'est pas perceptible : l'étude de l'excédent, la fréquence des crises autour de 1780, attestent de la continuité du régime de « type ancien : un certain équilibre naturel... et cependant des déséquilibres à la fois énormes et passagers » (4).

Quel est le bilan de cette évolution ? Peut-on connaître l'effectif de la population rezéenne sous l'Ancien Régime ?

Pour le XVII<sup>e</sup> siècle, seul le chiffre du dénombrement de 1667 nous est parvenu : 2.285 habitants. Ce chiffre paraît faible : soit erreur de comptage, soit conséquence des crises très sévères de 1661 et 1662.

Pour le reste du siècle, seule la méthode d'estimation à partir du nombre de baptêmes est possible. A. Croix (5), appliquant le taux de natalité de 30 ‰ propose une population de 3.950 habitants pour 1.639 (2.962 avec un taux de 40 ‰) et de 3.900 pour 1650-1660 (3.000 avec un taux de 40 ‰).

Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, les chiffres établis par les contemporains sont plus nombreux. En 1776, le curé de Rezé indique au début du registre paroissial « Dénombrement des paroissiens de Rezé, communiant : 3.237, enfants : 1.368 » ; soit un total de 4.605 habitants. Pour 1789, OGEE (6) donne une population de « 3.700 communiant », sans indiquer le nombre d'enfants. Enfin en 1791, le curé Dupré-Villaine estime la population de la paroisse, dont il est aussi le maire depuis 1790, à 4.960 habitants (7).

L'incertitude existe donc sur les chiffres exacts. La tendance est à l'accroissement, ce qui est confirmé par l'augmentation globale des baptêmes, mariages et décès. Mais cette augmentation a pu aussi être le fruit d'un apport de population extérieure à la paroisse. Deux faits pourraient aller dans ce sens : d'une part, le rapport naissances/Décès varie peu et même se détériore vers 1780 ; d'autre part, Rezé semblerait avoir une augmentation de population supérieure à celle de l'ensemble du pays nantais qui, selon la statistique de l'an XI, aurait connu une augmentation de 8,4 % entre 1700 et 1790 (8).

## II. Une population à forte fécondité

### A. Les mariages

De 1629 à 1790, les curés et vicaires de Rezé ont célébré et enregistré 4.479 mariages. Pour les adultes, le mariage s'imposait à tous ou presque : « Il est nécessaire de se marier... parce que toute la vie sociale et économique est organisée en fonction du couple, selon une répartition traditionnelle des tâches. Malheur à la femme ou à l'homme seul » (9).

Cette crainte de l'isolement expliquait la persévérance de certains Rezéens ou Rezéennes à convoler ; ainsi témoigne le registre de 1779 : « Le sixième octobre mil sept cent soixante dix neuf a été inhumée Françoise

Clouet veuve en premières noces de Pierre Aubain, en seconde de Silvestre Chauvelon et en troisième de Gérard Chauvelon décédée hier à Trentemou âgée d'environ soixante dix ans... ».

Le calcul du taux de nuptialité peut montrer cet attachement à l'institution. Si l'on retient le chiffre de 4.605 habitants pour 1776, la moyenne des mariages étant de 34 pour les années 1760-1780, le taux s'établit à 7,4 ‰. A titre de comparaison, le taux de nuptialité était en France, en 1961, de 6,8 ‰, en 1983 de 5,5 ‰.

Si le mariage était la norme, et donc le célibat rare, le nombre des mariages par an était très variable. Pour les 161 années, 1629-1790, la moyenne est de 27,8. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette moyenne est portée à 38 mariages annuels, ceci confirme la tendance à l'augmentation lente de la population. Mais ces chiffres moyens cachent des écarts très importants. L'année 1675 n'a connu que 7 mariages, tandis qu'en 1719, 67 cérémonies furent enregistrées. Les causes de ces variations annuelles ne sont pas toujours claires. Quelques indications peuvent cependant être dégagées de l'étude des courbes.

La mortalité paraît agir directement sur la nuptialité. Pour les années, de 1710 à 1790, dont le solde naturel est négatif, (c'est-à-dire, nombre des décès supérieur à celui des naissances), le nombre moyen des mariages est de 35,5 : il est donc supérieur à la moyenne de l'ensemble de la période (32 mariages). Cette même tendance à la « compensation », au « rattrapage », des déficits démographiques, est confirmée lors des années de mortalité « extraordinaire » : l'année 1719, année des mariages les plus nombreux, est une année de crise, de surmortalité (230 décès). Reconstruire des familles désorganisées par la mort semblait être, à Rezé comme ailleurs, un des fondements du

ANNÉES (22) où les décès sont supérieurs aux naissances	Nombre de décès	Nombre de mariages
1719	230	67
1720	153	38
1723	224	37
1737	288	26
1741	222	27
1747	166	19
1748	159	25
1749	298	37
1759	177	26
1760	168	36
1761	135	28
1765	271	35
1766	162	52
1768	141	32
1775	154	44
1779	207	39
1780	199	37
1781	215	13
1782	204	31
1783	258	55
1787	170	56
1789	178	22

Moyenne de ces 22 années ..... 35,5

Moyenne de la période 1710-1789 ..... 32

comportement démographique collectif : « Le véritable secret d'une population, ce pourrait être son aptitude à survivre » (10).

La nuptialité était aussi influencée par la conjoncture économique. L'étude comparée du nombre des mariages et de l'évolution du prix du froment des « environs de Nantes » (11), tend à montrer que la hausse du prix du blé provoque une raréfaction des mariages, sans doute un retard. Ainsi les prix élevés de 1780, 1781, 1783, 1784 et surtout 1789 correspondent à une diminution des mariages ; à l'inverse, la chute de 1782 et surtout 1787 est concomitante d'une nuptialité plus importante. On peut penser que pour fonder un foyer, Rezéens et Rezéennes attendaient, peut-être, des jours fastes, c'est-à-dire de pain bon marché. Mais les courbes ne permettent pas de faire de ce comportement une règle ; beaucoup d'autres facteurs agissaient sur le choix du moment du mariage.

Si les variations annuelles sont grandes, la répartition mensuelle et saisonnière des mariages correspond plus à des cadres définis.

La courbe des mariages, établie par moyenne mensuelle sur 161 années, est conforme ou presque, à celles obtenues dans d'autres paroisses rurales du Royaume de France (3). Trois périodes de forte nuptialité sont sensibles : janvier-février, juin-juillet, novembre. Cette répartition correspondait à une double contrainte : d'une part, l'année liturgique, d'autre part, l'année agricole. L'église faisait interdiction de se marier pendant le Carême et l'Avent. Le graphique montre qu'à Rezé, cette interdiction était presque totalement respectée. Les temps forts de la vie agricole, pendant lesquels tous les bras étaient nécessaires, expliquent les autres mois « creux » des mariages. En août, c'était la moisson ; en septembre-octobre, les vendanges. Ces deux activités, on le sait, étaient importantes à Rezé.

Ce rythme saisonnier amenait à célébrer plusieurs mariages certains jours ; par exemple, le 1<sup>er</sup> juin 1778, le curé a enregistré 9 mariages, soit presque un tiers du total annuel : la paroisse n'avait pas connu de noces depuis février.

Les actes de mariage sont très sommaires jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ceux de la fin du siècle permettent de mieux connaître les nouveaux époux. Un sondage portant sur les quatre années 1779-1782, soit 136 mariages, fait apparaître la très forte tendance à l'endogamie. 13 femmes et 25 hommes seulement n'étaient pas de la paroisse de Rezé, encore vivaient-ils, presque tous, dans les paroisses voisines : Nantes, St-Sébastien, Bouguenais, Vertou.

Ce « recrutement » géographique limité explique, pour partie, le nombre assez élevé de demandes de dispense pour consanguinité (12) : 11 cas, soit 8 % des mariages étudiés.

A titre de comparaison, le taux de l'île de Groix, entre 1743 et 1792 est de 14,5 %, pour le Léon du XVII<sup>e</sup> siècle de 2 % (13).

Le choix de l'époux ou de l'épouse se faisait aussi dans le même milieu social. Cette tendance paraît très nette pour la population « maritime » de Rezé. Le mariage de Pierre Marchette et Louise Marguerite Le Roy le 14 mai 1781 était, de ce point de vue, exemplaire : le père de l'époux, le père de la mariée étaient « capitaines de navire », 3 des 4 témoins étaient capitaines de navire, une dispense pour consanguinité avait été accordée. Les regis-

tres ne notent pas l'âge des fiancés, seule la minorité (14) éventuelle des époux est indiquée. Pour 136 mariages, 21 femmes étaient mineures, 17 hommes. Rezé n'échappait pas à ce qui paraît une règle au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, un âge tardif au mariage. Mais ici, l'imprécision des sources ne permet pas d'aller plus loin.

On constate, enfin, que très rares étaient les mariés capables de signer le registre paroissial ; pourtant en 1734 décédait « Jean des Noyers, dans l'isle des Chevaliers, maître d'école ». La capacité à signer était ainsi un signe de distinction sociale et les actes de mariage de « gens de condition » sont suivis d'un nombre important de signatures des témoins.

## B. Les naissances :

Peut-on accorder crédit aux actes de baptêmes pour connaître la natalité aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ? Un fait montre que le sacrement était presque systématiquement administré : La pratique du baptême ou de l'ondoiement « à la maison », pour les nouveaux-nés en danger. Les curés de Rezé ont toujours inscrit dans les registres cette pratique « d'extrême urgence ».

Le comptage des baptêmes donne un taux de natalité élevé. Pour estimer la population au XVII<sup>e</sup> siècle, les taux de 30 à 40 ‰ ont été retenus. La meilleure connaissance de l'effectif des Rezéens au XVIII<sup>e</sup> siècle permet de vérifier ces hypothèses :

- Population estimée en 1776 \_\_\_\_\_ 4.605
- Moyenne annuelle des naissances 1766-1786 \_ 155
- Taux de natalité corrigé pour 1776 \_\_\_\_\_ 33,6 ‰

- Population estimée en 1791 \_\_\_\_\_ 4.960
  - Moyenne annuelle des naissances 1780-1790 \_ 166
  - Taux de natalité corrigé pour 1791 \_\_\_\_\_ 33,8 ‰
- (En 1983, le taux de natalité en France était de 13,7 ‰).

Le nombre des naissances varie peu sur la longue durée. La moyenne annuelle de 1629 à 1790 s'établit à 41 baptêmes ; pour le seul XVIII<sup>e</sup> siècle, (1710-1790), elle est de 151. Cette légère augmentation suit, à peu près, l'évolution de la population totale de la paroisse.

Les variations annuelles sont d'amplitude assez réduite. Beaucoup d'années ont un nombre de baptêmes proche de la moyenne des 161 années prises en compte.

L'année de la plus faible natalité est 1662 : 69 baptêmes seulement furent célébrés. Ce fut l'année de la principale crise démographique du siècle pour Rezé, la mort étant le principal facteur de diminution des naissances.

L'année du plus grand nombre des naissances a été 1785 : 191 baptêmes.

Ces naissances nombreuses avaient presque exclusivement lieu dans le cadre du mariage. Très peu de naissances illégitimes apparaissent dans les registres. Par contre, les curés ont signalé quelques reconnaissances d'enfants après leur naissance : « Le 2 juin 1737, François Poirier, majeur, originaire de La Greffière, a épousé Marguerite Olive décrétée d'âge par le comte de Rezé... et pendant la cérémonie des épousailles, ils ont présenté un enfant nommé Jean-Pierre baptisé à Ste-Croix de Nantes, le 26 mars, ils ont déclaré le reconnaître pour légitime ».

Le nombre moyen d'enfants par famille peut être approché par « ce quotient grossier, mais non méprisable, qu'on obtient en divisant le nombre de baptêmes d'une paroisse par le nombre des mariages qui y furent célébrés ».

pendant la même période » (15). Le calcul pour l'ensemble des années 1629-1790 donne un nombre d'enfants de 5 par famille. Cette moyenne est tout à fait en accord avec les estimations faites pour d'autres régions (16).

L'évolution de ce quotient paraît intéressante :

PERIODE	QUOTIENT, naissances : mariages
1629 - 1655	6,6
1656 - 1682	5,8
1683 - 1709	4,9
1710 - 1736	4,4
1737 - 1763	5,2
1764 - 1790	4,6
<b>Moyenne générale</b> 1629 - 1790	<b>5,09</b>

La tendance à la baisse est nette. Mais les facteurs de cette fécondité en baisse sur le long cours sont complexes et peu cernables ici.

Le rythme saisonnier des conceptions subit peu de changement de 1629 à 1790.

Le début de l'année était l'époque des naissances plus nombreuses, 20 % des conceptions avaient lieu aux mois de mai et juin, 10 % seulement en octobre et novembre. Le comportement des Rezéens était tout à fait identique à celui des autres Français (17). Les contemporains confirmaient d'ailleurs cette fécondité au rythme « naturel ». « L'humanité... se ressent du grand mouvement qui s'opère dans l'univers et le complément de la végétation paraît être l'époque à laquelle le plus grand nombre d'hommes doit son existence. Suivant les expériences rapportées, le mois de juin est celui où un plus grand nombre de femmes commencent à acquérir des droits au titre de mère et le mois de septembre, celui qui en donne le moins » (18).

Le baptême, moment de l'intégration à la communauté des chrétiens, était aussi l'occasion du choix d'un prénom. Ce choix peut révéler l'univers de ces paysans et de ces marins du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

1985 prénoms ont été étudiés pour 13 années choisies de façon aléatoire. Le premier fait est la faiblesse du stock des prénoms utilisés : 110 prénoms. Ce stock est plus réduit pour les filles, 48 prénoms, que pour les garçons, 62 prénoms.

Ces prénoms étaient le plus souvent simples. Les prénoms composés n'apparaissent, de façon significative, que vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ; cette évolution est la seule « mode » perceptible pour la période étudiée. Dans ce stock, déjà réduit, certains prénoms étaient choisis beaucoup plus souvent que d'autres : 55,7 % des garçons s'appelaient Jean, Pierre, Julien, François ou Jacques. Sur 1013 nouveaux-nés de sexe masculin, 222 ont porté le nom de Jean, soit 22 %. Pour les filles, la fréquence de certains prénoms étaient encore plus élevée : 70 % d'entre elles s'appelaient Marie, Jeanne, Françoise, Marguerite, Anne. Plus d'une Rezéenne sur quatre se prénomait Marie !

La référence chrétienne dans le choix s'imposait presque totalement. Dans la province de Bretagne, capitale du Pays de Retz, Rezé n'a pas choisi pour ses enfants des prénoms régionaux ou à référence locale. 25 Sébastien et Sébastienne, témoignaient peut-être, très modestement,

de la dévotion au saint « anti-pestueux » de la paroisse voisine. Pour l'essentiel, les prénoms les plus usuels étaient ceux que l'on trouvait dans le reste du Royaume de France (19).

## La permanence d'une importante mortalité

### A/ La mort familière

Les curés ou les vicaires ont enregistré scrupuleusement tous les enterrements à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ces inhumations dans la paroisse ne concernaient pas que les Rezéens. Par exemple, le registre de l'année 1779 rapporte le décès d'un négociant de Nantes « dans sa maison de campagne de Rezé ».

Plus nombreux étaient les enterrements d'enfants en nourrice, le plus souvent originaires de Nantes. Ainsi, toujours pour 1779, on note le décès « d'un enfant en nourrice, fils de Samuel Guibourre, imprimeur d'indienne ».

Le comptage global des sépultures peut donc aboutir à surévaluer légèrement la mortalité à cause des décès d'étrangers à la paroisse. Mais à l'inverse, des Rezéens décédaient hors de leur lieu de baptême sans que les registres gardent trace de leur mort.

Au-delà de ces quelques restrictions, le fait essentiel était une mortalité très élevée. De 1710 à 1790, 137 Rezéens décèdent en moyenne par an. Ce chiffre est à peine inférieur à celui des naissances pour la même période : 151. Le taux de mortalité général devait s'établir pour le milieu du siècle vers 31 ‰ (France en 1983 : 10,2 ‰).

Les causes des décès ne sont que rarement mentionnées. Mais les registres laissent percevoir l'importance des accidents, de la mort violente parfois : en novembre 1777, le curé procédait à l'inhumation du bras et de la tête d'un enfant.

Mais l'aspect peut-être spécifique de la mortalité à Rezé était la noyade. Le 4 juin 1771, 19 morts furent enterrés : le bac mis en service sur la Sèvre, après l'écroulement du pont de Pont-Rousseau, se retourna. Régulièrement, des cadavres s'échouaient sur les rives. Ils étaient quelquefois identifiés tel ce « maître-chirurgien » retrouvé à l'île des Chevaliers en 1779, ou demeuraient anonymes : ainsi ce noyé de 1774 dont le curé fit la description.

La population masculine engagée ou réquisitionnée dans la marine royale a subi les effets des guerres lointaines. Faute de sépulture en terre rezéenne, des services religieux étaient célébrés à la mémoire des défunts. Ils témoignent, par exemple, de l'engagement français dans la Guerre d'Indépendance américaine : le 10 avril 1780, deux services eurent lieu, l'un pour Gabriel Bertet « décédé par la flotte du Comte d'Estin âgé de 24 ans », l'autre pour « le feu Yves Albert, âgé de 27 ans, époux de Marie Olive, tué au combat de la Grenade ». Le 27 octobre 1782, un service fut célébré pour « François Orioux de l'Isle des Chevaliers, décédé à la Nouvelle York au service du Roy ».

Ces décès par accident ne peuvent à eux seuls expliquer un taux de mortalité aussi élevé. L'étude de la répartition mensuelle des enterrements apporte d'autres explications.



La courbe, établie selon les moyennes mensuelles des décès de 1710 à 1790, montre que la mort était toujours présente. Cependant, certains mois ou certaines saisons, paraissaient plus « dangereux » : octobre (10,9 % des décès), septembre (10,2 %) puis les mois d'hiver. De février à juillet et malgré le léger seuil de mars, le nombre de morts décroissait assez régulièrement.

Cette poussée de mortalité à la fin de l'été évoque des maladies du type dysenterie, toxicose, qualifiées sans précision de « fièvres ». La consommation d'aliments de mauvaise qualité devait se joindre à l'effet des chaleurs estivales, qui rendaient plus aigu le problème de l'hygiène. La mort en hiver résultait surtout des problèmes pulmonaires créés ou accentués par le froid, sur des organismes amoindris.

Cette soumission aux aléas des conditions naturelles reflétait la dépendance économique d'une population largement dominée.

Dans ces conditions de mortalité, la durée moyenne de la vie était très courte. Pour le XVIII<sup>e</sup> siècle, si l'on tient compte de tous les décès, y compris ceux survenant autour de la naissance, l'âge moyen à la mort était de 22 ans. Cette estimation apparaît comme une donnée stable pour la période, dans le cas des années de mortalité moyenne ou faible : par exemple en 1731, l'âge moyen des 114 morts était de 22 ans 6 mois ; en 1778, pour 124 défunts, il était de 22 ans 3 mois.

Dans les faits, la fréquence de la mort était très différente suivant les âges de la vie.

AGES DES MORTS	% DES DÉCÈS 1710-1790
0 - 1 an	22,7 %
1 - 4 ans	25,3 %
5 - 19 ans	14,5 %
20 - 39 ans	10,1 %
40 - 59 ans	10,9 %
60 ans et plus	16,2 %

Il apparaît que la mort frappait principalement les nouveaux nés et les enfants. Un enterrement sur deux était celui d'un enfant de moins de 5 ans.

L'entrée dans la vie et ses premières années, était la période la plus dangereuse. Le taux de mortalité infantile (c'est-à-dire le nombre de morts avant 1 an pour 1.000 naissances) était de 183 ‰ de 1710 à 1790 (en France en 1982, il était de 9,30 ‰). Ce taux situe la paroisse de Rezé dans la moyenne des régions étudiées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle (20).

Pour la seconde moitié du siècle, 1751-1790, la mortalité infantile atteint 235 ‰, niveau légèrement supérieur à celui calculé pour la paroisse de St-Donatien à Nantes (21). Au cours du siècle, la mortalité des enfants s'est aggravée. La période la plus favorable à la survie des nouveaux-nés furent les années 1711-1720. De ce point de vue, la fin du siècle fut catastrophique.

La naissance et la première année passées, le petit Rezéen ne quittait pas encore les âges périlleux. La mortalité juvénile (1-4 ans) était de 204 ‰. Ainsi sur 100 naissances, 81 enfants atteignaient l'âge d'un an, 64 celui de 5 ans. La mortalité entre 5 et 19 ans était de 145 ‰. Donc sur les 64 survivants à l'âge de 5 ans, 54 parvenaient à 20 ans.

La mortalité infantile et juvénile apparaît bien, à Rezé comme ailleurs, comme la clef de « l'équilibre » démogra-

phique ancien : sur 5 enfants en moyenne par famille, deux, trois dans les périodes très favorables, parvenaient à l'âge du mariage et ainsi, malgré la forte fécondité, les générations parvenaient seulement à se remplacer.

Si les jeunes enfants étaient les principales victimes, à l'inverse un signe de l'allongement de la vie est perceptible pour ceux qui avaient franchi les étapes difficiles. La part des défunts de plus de 60 ans augmente au cours du siècle : 14,7 % pour 1710-1740, 17,6 % pour 1751-1790. L'importance et la forte variation de la mortalité infantile peut changer la signification de ce chiffre. Il est plus intéressant de calculer la part des morts de plus de 60 ans dans la population des seuls morts adultes :

ANNÉES	Adultes décédés (20 ans et plus)	Morts de + de 60 ans
1711 - 1740	1258	501, soit 39,8 %
1771 - 1790	1154	529, soit 47,4 %

La tendance au « vieillissement des vieillards » est conforme à celle mise en valeur pour le Saumurois par exemple. La proportion des décès des plus de 60 ans y est presque exactement équivalente (22).

Les enfants sont donc restés, pour tout le siècle, les principales victimes de la mort. Cette mortalité très élevée contribuait à banaliser pour les parents les décès des enfants. La mort d'un enfant n'avait pas le même sens qu'aujourd'hui. Les registres paroissiaux apportent de nombreux témoignages de cette indifférence relative. « Le 19 avril 1731 a été enterrée Renée, fille de Joseph Claude de Monti, seigneur de la Trocardière et de dame Marie Magdeleine (illisible) âgée de 22 jours présents Jean Olive et Laurent Ménardeau qui ne signent ». L'absence des parents aux obsèques était semble-t-il assez fréquente dans le cas des enfants en nourrice : « Le neuf mai mil sept cent soixante dix huit a été inhumé le corps de Jean-Baptiste Fidèle des Moulins décédé hier à Maupertuis âgé de deux mois, fils du Sr Joseph des Moulins et de Mlle Constance Adélaïde Le Grand son épouse de la paroisse de St Nicolas de Nantes, en présence de Catherine Renaud épouse d'André Agaisse chès qui l'enfant était en nourrice et de François Agaisse qui ne savent signer ». Cette attitude est confirmée par un autre acte de décès de la même année : « Le 11<sup>ème</sup> jour d'août 1778 a été inhumé le corps de Gabriel décédé hier à La Galotière chez Sébastien Macé, fils de Gabriel Leguret et de Françoise Janin son épouse, marchands de parasols demeurant rue de la Clavurerie Pss. de St Nicolas, où l'enfant a été baptisé il y a 7 mois. Présents Jean Macé, Pierre Macé et Jean Bertet qui ne signent ».

## B. Les crises de mortalité

L'équilibre fragile en faveur de la natalité était brusquement rompu par des poussées de mortalité.

Ces « clochers » de surmortalité apparaissent de façon cyclique. Au XVII<sup>e</sup> siècle, le sous-enregistrement des décès rend plus difficile leur connaissance précise. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, 20 ans au mieux séparaient deux crises : chaque génération en subissait une au moins.

Les crises à Rezé relèvent de deux causes principales, d'ailleurs étroitement liées : le manque de nourriture et les épidémies. Au XVII<sup>e</sup> siècle, deux années peuvent résu-

mer les mécanismes de ces récessions démographiques. La crise de 1639 qui fit à Rezé 129 victimes, enregistrées, était due à une épidémie de dysenterie. Selon A Croix (23), 95 décès étaient dus à cette maladie. La répartition annuelle des décès confirme cette hypothèse : 89 décès ont eu lieu en septembre, octobre, novembre, soit presque 70 % du total annuel.

La crise de 1662 fut, pour Rezé, de très loin la plus grave du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle apparaît comme un modèle de la crise de subsistance sous l'Ancien Régime. Les décès surviennent principalement au mois de mai et de juin. Cette poussée correspond exactement à la période pendant laquelle le blé atteint son cours le plus élevé : le 20 mai 1662, le prix de 28 livres pour le « setier de froment doux » fut relevé sur un marché de Nantes (24). Le prix de janvier avait été de 22 livres, celui de 1661 de 16 livres en moyenne.

Ainsi les Rezéens étaient victimes de famine au moment de la « soudure » : la récolte de 1661 avait été très mauvaise, les stocks des paysans insuffisants pour atteindre l'été et les prix au printemps trop élevés pour se rendre acquéreur de cette nourriture essentielle.

Cette dépendance étroite à l'égard des conditions météorologiques est illustrée par la coïncidence entre crises démographiques et accidents climatiques. Les hivers rigoureux et prolongés engendraient des récoltes insuffisantes et l'année suivante une forte mortalité. Ce fut le cas des hivers 1659, 1693-94, 1709 (25).

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les crises semblent correspondre à un « modèle mixte », « les disettes larvées préparant les épidémies meurtrières » (26). La crise la plus aigüe connue par les Rezéens fut celle de l'année 1749 : 298 décès. Ces morts surviennent principalement en septembre et en octobre, 150 décès eurent lieu pendant ces deux mois, soit un total supérieur à celui d'une année « moyenne » sur le

plan de la mortalité.

Cette épidémie était aussi caractérisée par les symptômes d'une dysenterie. Elle fut générale au Pays de Retz : les curés du Clion, de St-Viaud, de La Plaine la signalent (27). Mais le lit de cette épidémie avait été fait par les mauvaises récoltes liées aux intempéries. Le curé de La Plaine (28) témoigne : « Les pluies ont été abondantes, point d'hiver, peu de blé à La Plaine et beaucoup de mauvais vin ; les maladies répandues dans presque tout le Comté nantais, la dysenterie, dites vulgairement mauvaises maladies, des maux de gorge, ont fait périr une infinité ».

Si « pendant tout le siècle la mortalité est surtout épidémique » (29), elle n'en relève pas moins l'insuffisance alimentaire et la précarité de la vie.

Les effets immédiats de ces crises étaient une baisse des conceptions. Par contre, les mariages, légèrement différés, étaient plus nombreux quelques mois plus tard ; alors « on se précipitait aux épousailles ».

A plus long terme, la croissance lente était remise en cause. En effet, les victimes des épidémies étaient plus nombreuses parmi les jeunes : en 1749, 67,4 % des morts avaient moins de 20 ans. La génération suivante connaissait donc le phénomène des classes creuses. Le renouvellement des générations devenait incertain.

Les Rezéens au temps de la Monarchie Absolue ont eu une vie difficile. Mauvaises récoltes et famines pour les paysans, tempêtes et naufrages pour les « Ilais », épidémies pour tous, mettaient régulièrement à l'épreuve leur aptitude à survivre. La fin du XVIII<sup>e</sup> siècle laissait des lueurs d'espoirs : les adultes pouvaient disposer de quelques années de plus à vivre. Mais les ombres et les menaces restaient : les enfants mourraient en nombre toujours plus grand et jamais le blé, fondement de la subsistance, ne fut aussi cher qu'à l'aube de 1789.

## NOTES

(1) P. Goubert, « Cent mille provinciaux au XVII<sup>e</sup> siècle », 1968, p. 51.

(2) F. Lebrun, « Les hommes et la mort en Anjou aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », 1975, p. 113. L'étude chiffrée y est possible à partir de 1670.

(3) P. Goubert, *op. cit.* p. 53.

(4) P. Goubert, *op. cit.* p. 53.

(5) Alain Croix, « La Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, 1981, p. 320.

(6) OGEE, *op. cit.*

(7) Cité par M. Kervarec, « Rezé pendant la Révolution et l'Empire », 1982, p. 42.

(8) « La Loire-Atlantique, des origines à nos jours », 1984, p. 49.

(9) F. Lebrun, « La vie conjugale sous l'Ancien Régime », 1975, p. 30.

(10) P. Goubert « Cent mille provinciaux au XVII<sup>e</sup> siècle », p. 53.

(11) Etude possible grâce aux mercuriales ou « apprécis des grains », établies par le Présidial de Nantes. Ces relevés, plurimensuels, sont conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique (B 8623).

(12) L'Eglise interdisait les mariages « au 4<sup>e</sup> degré » (trisaieul commun). A ce niveau, les dispenses étaient accordées par l'Evêque. Pour des liens de parenté plus rapprochés, la dispense relevait du pape (un cas à Rezé entre 1779 et 1782).

(13) F. Lebrun, « La vie conjugale... », p. 28.

(14) Pour l'Eglise, la majorité au mariage était de 30 ans pour les

hommes, de 25 ans pour les femmes.

(15) Goubert « Cent mille provinciaux... », p. 59.

(16) Goubert pour le Beauvaisis à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle donne 5. F. Lebrun pour l'Anjou à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle donne 4,06.

(17) F. Lebrun, « La vie conjugale... », p. 39 et 103.

(18) Benoist, « Recueil des Préceptes sur les Acouchemens, 1784, (cité par Gelis, Laget, Morel, « Entrer dans la vie... » Juliard, 1978).

(19) F. Lebrun, « Vie conjugale... » p. 121. A titre de comparaison, l'exemple du Limousin in « L'histoire » n° 76, p. 80.

(20) F. Lebrun, « Vie conjugale... » donne des chiffres variant de 153 à 380 ‰, p. 140.

(21) Histoire de Nantes, Privat, 1977, p. 176.

(22) P. Goubert, « Cent mille provinciaux... » 47,2 % pour 1771-1790 à St-Lambert des Levées ; 47,5 % à Fontevrauld.

(23) A. Croix, « La Bretagne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ».

(24) Archives départementales de Loire-Atlantique, « Apprécis des grains », B 8610.

(25) « Hivers rigoureux au Pays de Retz » article publié dans le « Courrier de Paimbœuf ». ADLA, in 4°, 73 tome 1.

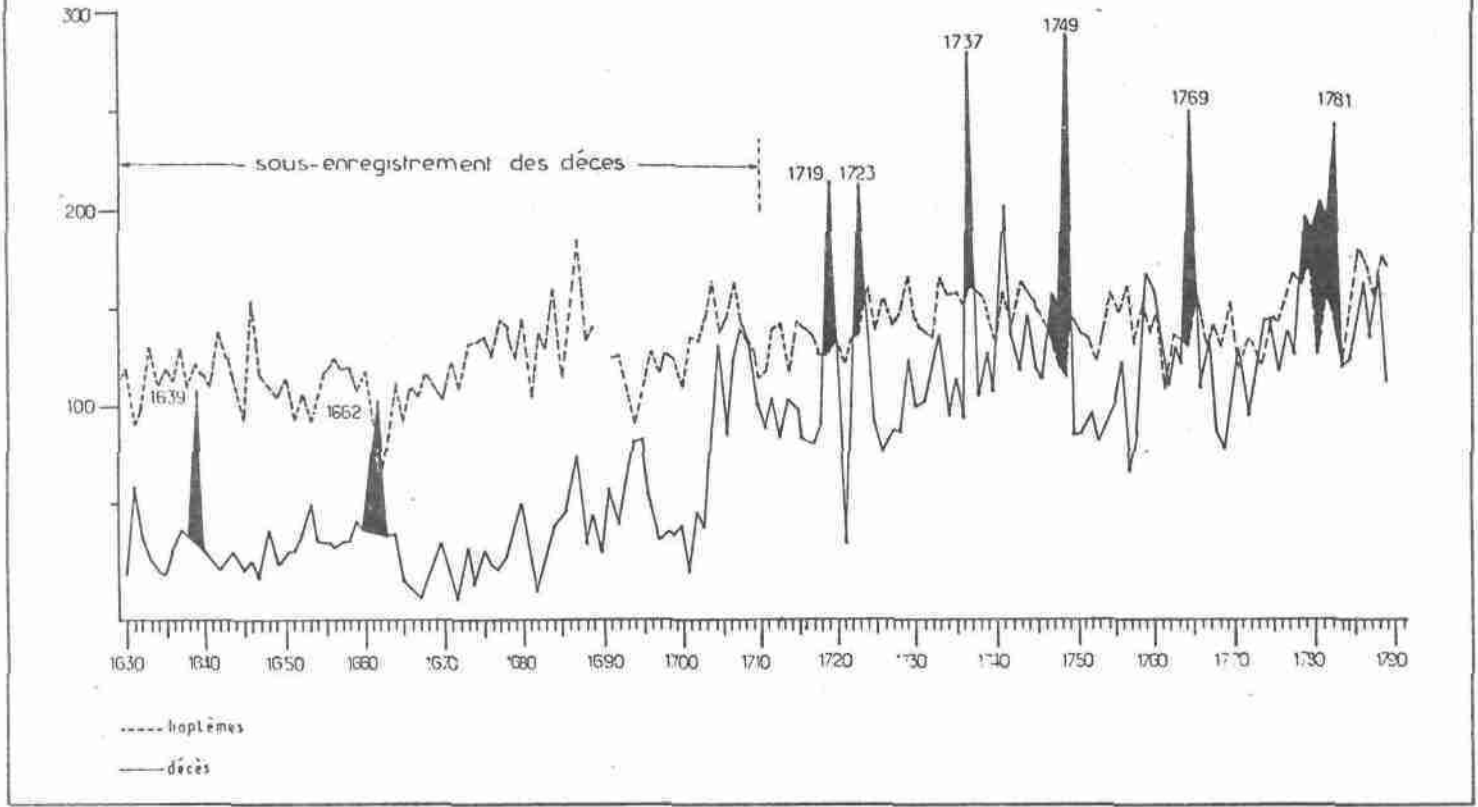
(26) F. Lebrun, « Vie conjugale... », p. 144.

(27) F. Fréor, « Les registres paroissiaux nous parlent », in « Courrier de Paimbœuf » du 4.8.1968.

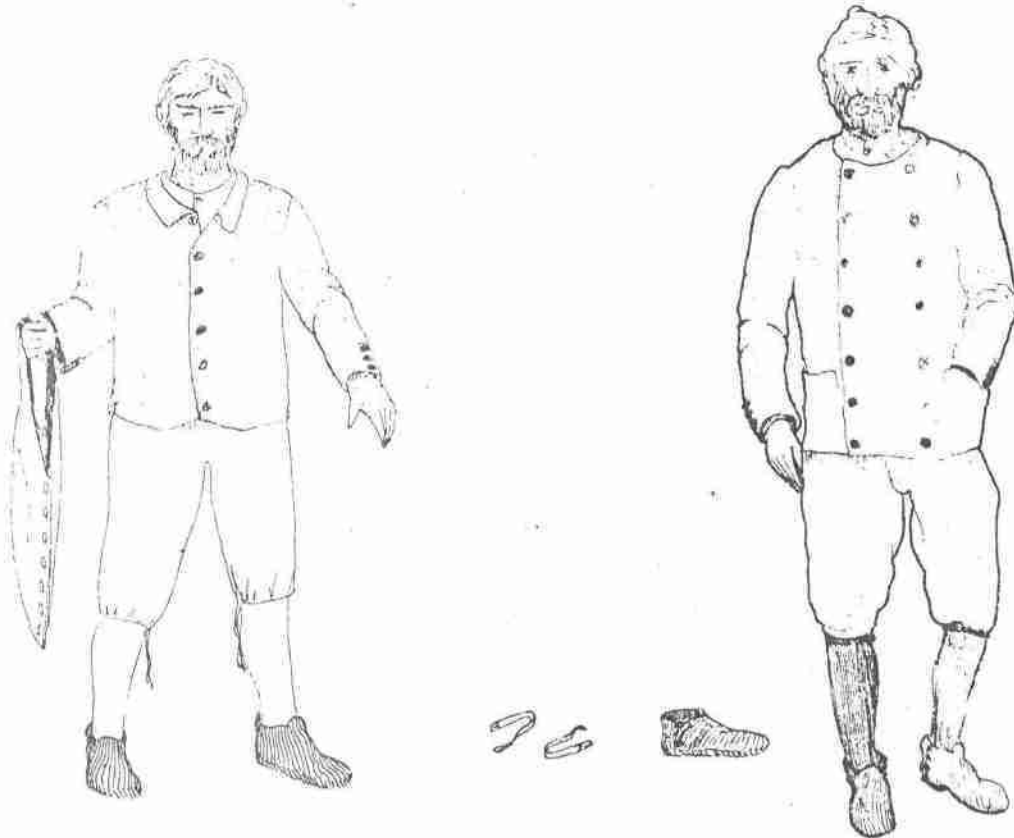
(28) P. Fréor, *op. cit.*

(29) « La Loire-Atlantique, des origines à nos jours », 1984, p. 15.

## Baptêmes et décès à Rezé de 1629 à 1790



De nombreux graphiques illustrant cet article sont à la disposition des personnes intéressées à la Maison d'Histoire à La Bernerie.



Costume d'un Rezéen  
de 1788 d'après la  
description d'un  
noyé en Loire

# FAMILLES REZEENNES

## HISTOIRE D'UNE ILLUSTRE FAMILLE

### LES MONTI DE REZE



Voici la suite de l'histoire des Monti de Rezé commencée dans le précédent numéro de l'Ami de Rezé qui relatait les origines florentines de cette famille, et la vie de Bernardo et de son fils Pierre qui s'installèrent en Bretagne sous le règne de Charles IX, duquel ils obtinrent leurs lettres de Naturalité.

YVES DE MONTI - Ecuier, fils aîné de Pierre de Monti, il naquit en 1601. Après avoir voyagé quelques temps dans toute l'Italie, il s'est retiré en Bretagne où il a pris la charge de son père avec d'autant plus de plaisir qu'il s'est acquis, disent ses contemporains, par son mérite, l'estime et l'amitié de tout le monde et que la profession de la Robe est fort qualifiée en Bretagne.

Ayant épousé en 1629 Anne Bourriau, fille du seigneur des Champneufs et cousine par alliance du fameux Fouquet, futur surintendant des finances, Yves de Monti consacre son existence à l'agrandissement de son domaine.

C'est ainsi qu'après la seigneurie des Pallets en 1632, il acquiert la vicomté de Rezay alors entre les mains du marquis de Goulaine, en 1652. En 1656 il adjoint à son domaine la terre et seigneurie de la Grand'haie, en 1657 la terre et seigneurie des Bretesches et l'année suivante la métairie de la Sansonnière. Il fit édifier la chapelle du château de Rezé.

Conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, doyen de la Chambre des Comptes de Bretagne, il fut maire de la ville de Nantes de 1644 à 1647.

Par arrêt du parlement de Bretagne en date du 22 janvier 1669 il est maintenu, ainsi que tous les membres de sa famille, dans sa noblesse d'ancienne extraction avec la qualification de Chevalier.

Il mourut à Nantes le 9 avril 1683, à 81 ans.

YVES DE MONTI, CHEVALIER, COMTE DE REZE - Né en 1635, page du Roi Louis XIV, il eut une charge de lieutenant des gardes du corps. Mais lors de la disgrâce du surintendant Fouquet dont il était parent, il dut s'en défaire.

Le 22 avril 1661 il acheta au seigneur de Launay la charge de lieutenant des Gardes Ecossaises du Roi. Comme tel, il fit les campagnes d'Italie et de Flandres où il fut blessé et fait prisonnier au siège d'Oudenarde.

Ayant épousé en 1662 Claude Chevalier, fille du seigneur de Bois-Chevalier, il se consacra comme son père à l'extension de son domaine.

En 1669 il entreprit la construction d'un nouveau château<sup>1</sup>. Et en avril 1672 il obtint l'érection de sa terre de Rezé en comté par lettres patentes enregistrées le 1<sup>er</sup> juillet 1681 au parlement de Bretagne et le 9 février 1688 à la Chambre des Comptes.

En 1674 il fit l'acquisition de la terre de la Trocardière au sieur Grotault contrôleur ordinaire du Roi.

Il parut aux Etats de la Noblesse tenus à Dinan en 1669, à Vitré en 1671 et à Dinan en 1675.

Il décéda le 27 avril 1687 en son château de Rezé. Sa veuve décéda le 10 avril 1710.

Yann VINCE

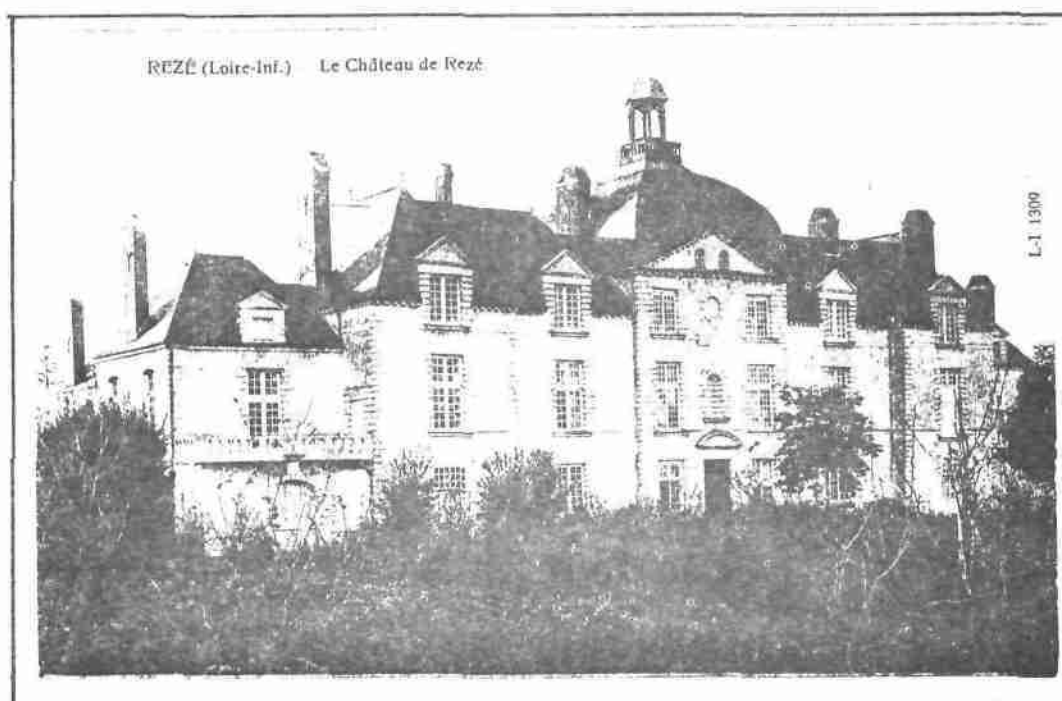


<sup>1</sup>Ce château est décrit par un document daté de 1798 établi lors d'une expertise réalisée sur la demande du département de la Loire-Inférieure. Le procès-verbal indique que le château, édifié de 1669 à 1675, comprenait un logement principal de 7 pièces au rez-de-chaussée dont l'escalier conduisait à 5 pièces au 1<sup>er</sup> étage. Le corps de logis formant l'aile droite comprenait une cuisine, une chambre et un petit pavillon servant de grenier. Le corps de logis formant l'aile gauche comprenait 6 pièces dont une en pavillon, une en remise non close et une en passage. Au dessus du tout, 5 pièces sans cheminée et en mansarde, lesdites chambres étant desservies par un escalier en pierre au derrière duquel sont 3 cabinets de latrine, ledit escalier se continuant en bois et conduisant au grenier du logis principal.

Ce document énumère également les dépendances de la maison de Rezé :

- 7 borderies : celle du Palais, du Haut-Landreau, de Bel Etre, de la Petite Lande, de la Porte, de l'Avenue et du Bas Landreau.
- la maison de la Trocardière et ses dépendances (soit 2 métairies)
- 2 métairies à la Sansonnière.

Enfin le procès-verbal signale dans les propriétés du Comte de Monti de Rezé 2 maisons à Nantes, dont l'une au n°3, de la rue Fénelon.



# FAMILLES REZEENNES



DELAVILLE - LEROUX :

UN REZEEN EN NOUVELLE - CALEDONIE

Les Rezéens connaissent peut-être un de leurs anciens maires, Joseph Delaville-Leroux ( 1775-1855).

Ce contrôleur des brigades de douane, en retraite, devint le premier magistrat de notre cité avec le décès du très orléaniste Pierre Giraud, à la fin de 1844.

Lui-même particulièrement dévoué au régime de Louis-Philippe, son court mandat (de janvier 1845 à mars 1848) fut marqué par la fragilité du soutien de son conseil municipal (voir "Rezé au 19<sup>e</sup> siècle" par M. Kervarec). Très âgé (trop diront ses adversaires), il devait quitter son fauteuil au lendemain de la Révolution de février.

Mais ce que nos lecteurs connaissent sans doute moins, c'est la destinée de la descendance du 9<sup>e</sup> maire de Rezé.

Joseph Pierre Delaville-Leroux, fils de Joseph et de Adélaïde Mignet son épouse, est né à Nantes le 18 décembre 1831. Jeune agent voyer, il épouse à Rezé le 28 juin 1852 une jeune orpheline de Machecoul âgée seulement de seize ans, Eugénie Constance Rolland. Ils eurent 4 enfants, mais seule l'aînée, Eugénie Marie Adèle Perrine, naquit à Rezé, en 1856.

Nul ne connaît les raisons qui éloignèrent cette famille de Rezé, mais ce qui est certain, c'est que Joseph Pierre Delaville-Leroux devait également s'éloigner des convictions politiques de son père.

On le retrouve en effet à Paris où, en 1871, il participe activement à la Commune. Comme de très nombreux communards, il sera déporté politique en Nouvelle-Calédonie. Sa femme viendra l'y rejoindre avec ses enfants en 1876. Elle voyagera sur le "Fénelon" et Louise Michel la citera dans ses mémoires parmi les femmes d'autres déportés.

Certaines familles de communards s'installèrent définitivement

en Nouvelle-Calédonie. Les Delaville-Leroux sont de celles-là. Ainsi, la fille aînée de Joseph Pierre et d'Eugénie Constance, Eugénie Marie Adèle Ferrine, devait épouser en 1878 un australien, William Hennessy.

La famille Delaville-Leroux s'installera dans le nord de la Calédonie, à Ouégoa, et le communard et sa femme mourront dans cette localité où ils sont inhumés. Joseph Pierre décèdera en 1910. Sa femme l'avait précédé en 1903. Leurs descendants vivent toujours en Nouvelle-Calédonie.

Curieuse destinée que celle des Delaville-Leroux, partis de Rezé au début du Second Empire où ils résidaient route de Machecoul, actuellement rue de la Commune de 1871 (et ancienne rue Thiers) !

Yann VINCE

N.B.: Nous pouvons remercier Mme Griscelli, descendante des Delaville-Leroux, qui, de Nouvelle-Calédonie, nous a communiqué ces renseignements.



Signatures des membres de la famille  
Delaville-Leroux au bas de l'acte de mariage (1952)

*Delaville-Leroux*  
*J. Leroux*  
*U. Ferrine*

*Eugénie Rolland Leroux*  
*Miquette Colin*  
*B. Boje*  
*adjoint*

*F. Ferrine*



LES ROQUIOS

Qui connaît encore les "roquios" ? Ces embarcations rezéennes, anciennement à vapeur, qui ont assuré pendant un demi-siècle, de 1909 à 1958, le service des passagers depuis Chantenay, rive droite de la Loire, jusqu'à Trentemoult, rive gauche. Oubliées, certes, les navettes du passage d'eau, mais aux "heures de pointe", lorsque Pirmil est "saturé", que les voitures sont immobilisées place Mangin, qui n'envierait les rapides petits bateaux qui, en quelques minutes, déposaient leurs passagers aux "Antilles" ou à Chantenay?

Peu avant la guerre de 1914, la concession de ce passage d'eau, très fréquenté alors, est accordée par le Préfet à la Compagnie des Messageries de l'Ouest qui utilise dès lors les bateaux à vapeur : "les Couëts", "Roquios" et la "Trentemousine". Adjudicataire du marché, la compagnie semble toutefois ne remplir cette tâche qu'avec maintes récriminations, plaintes... et fréquentes augmentations de tarif auxquelles répondent doléances et pétitions multiples des usagers, la plupart rezéens allant travailler à Chantenay ou Nantes.

Le destinataire des réclamations est souvent le maire de Rezé, menacé par les uns d'abandon prochain du trafic -jugé sans doute peu rentable-, pressé aussi par les autres d'intervenir directement pour la survivance des roquios et l'amélioration du service.

En 1918, dans le journal le Phare, un "poilu" exprime publiquement son mécontentement devant une augmentation de tarif, jugée injustifiée. D'autres souhaiteraient une prolongation du service jusqu'à 21 heures le dimanche.

Quoiqu'il en soit, la navette des roquios par tous les temps est alors un élément essentiel de la vie économique, une liaison nord-sud facile et rapide. Leur animation jointe à celle des

pêcheurs donne au port de Trentemoult une physionomie particulièrement vivante et colorée.

L'hiver cependant, un réel danger menace la traversée laborieuse des "roquios" : la prise de la Loire par les glaces, phénomène qui semble alors fréquent, et qui stoppe les bielles des chaudières à vapeur. Sur ce sujet, une pétition circule émanant d'un "comité de protestation" où figurent des conseillers municipaux: "Considérant que malgré les interruptions antérieures du service pour cause de glaces en Loire, aucune proposition tendant à remédier aux graves inconvénients résultant du manque provisoire de communications n'a été présentée par les élus municipaux, émettent le vœu que le conseil prenne dès maintenant ses dispositions pour faire assurer le service entre Trentemoult, Chantenay, les Antilles et Nantes pendant la période des glaces, soit au moyen d'autobus, soit en faisant substituer des bateaux plus puissants à ceux des Messageries de l'Ouest."

Ensuite viennent les inondations qui, noyant les rives, font valser les pontons métalliques, propriété de la compagnie, qui a la charge des remises en état de ce matériel indispensable aux traversées.

Plus grave encore, l'envasement -déjà lui- guette dès 1920 la libre circulation des embarcations; en basses eaux, il faut solliciter la drague des Ponts et Chaussées, pour une intervention aléatoire et souvent remise en question.

Et le personnel naviguant sur ces bateaux à vapeur, quel était-il ? Un patron responsable et un mousse, soit 2 hommes le plus souvent.

Mais ces équipages ne sont pas toujours très "orthodoxes". La loi de 1927 a refusé, en effet, le bénéfice de l'inscription maritime aux équipages des services de passagers de la Loire. La compagnie en est réduite à employer des ouvriers non qualifiés. Il en résulte, dit-elle dans une lettre au Préfet du 27-09-1930, "des irrégularités de plus en plus grandes dans le service des bateaux, les hommes désignés pour prendre le départ à une heure déterminée venant ou ne venant pas, à leur guise..." On peut s'étonner toutefois que la compagnie recrute si mal son personnel, et s'interroger aussi sur les rémunérations offertes à ces "intérimaires" négligents. N'oublions pas que la navigation dans

Le port de Nantes était alors intense et délicate, ces matelots d'occasion pouvant causer des catastrophes.

Ce ne fut heureusement pas le cas, sauf en 1931 où une collision se produisit avec le s/s "Larzac", dégâts matériels réglés par l'assurance.

Comme on aurait dû s'y attendre, la fréquentation des vedettes ayant diminué de 50% depuis 1913, la compagnie maritime décide, fin 1930, d'arrêter le service. Dans le port de Nantes, cette décision sème la consternation chez les usagers : des ouvriers rezéens, mais aussi les dockers du port se rendant des Salorges au quai des Antilles.

Le 29-12-1930, le conseil municipal de Rezé est donc convoqué d'urgence, pour une réunion exceptionnelle ayant pour but "d'examiner la situation" résultant de l'arrêt des vedettes de la compagnie privée. Une décision importante et somme toute très attendue est prise par le maire Charles Rivière : la réquisition des vedettes pour assurer le service en régie directe municipale, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1931. Cette décision, prise sous la poussée des circonstances, devait causer bien des soucis aux édiles rezéens encore ignorants de la gestion d'une compagnie maritime...

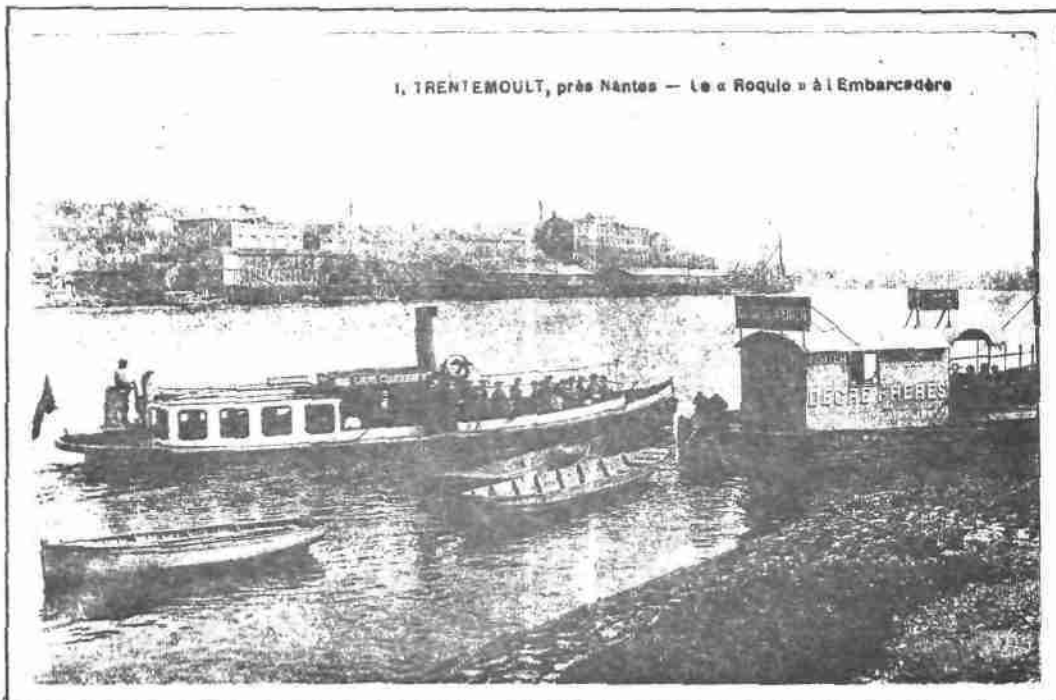
"Le maire, vu l'article 475 du Code Pénal et l'article 97 de la loi du 5-4-1884, requiert la Compagnie des Messageries Maritimes d'avoir à mettre à la disposition de la municipalité de Rezé les trois bateaux de passagers "les Couëts", "Roquios" et "Bouguenais" ainsi que l'usage des cinq pontons."

Un directeur de la Navigation est nommé, Mr Kervégan, ancien marin. On organise les horaires, les tarifs. Deux bateaux seront en service, départ toutes les 20mn, un bateau restant en réserve. On supprime plusieurs cartes de faveur, exception faite de la police. Le prix du passage simple est fixé à 0,30F.

Mais la seule liaison Trentemoult - rive gauche - à Chantenay - rive droite - ne satisfait pas tout le monde. Le Préfet transmet au Maire de Rezé le 28-02-1931 une pétition des dockers du port de Nantes (heureux sans doute de s'en débarrasser aussi facilement) réclamant le rétablissement de la liaison Salorges-quai des Antilles assurée précédemment par la Compagnie.

Etre d'utilité publique, c'est fort bien, mais être subventionné à ce titre, c'est mieux. La municipalité de Rezé s'adresse

donc, légitimement pense-t-elle, au Conseil Général, lequel, dans sa séance du 22-04-1931, répond qu'il rejette cette requête, "le Département n'ayant pas à intervenir dans les exploitations en régie entreprises par les municipalités"! Aide-toi, le Ciel t'aidera semble dire la sage assemblée des notables. On se rabat donc sur la déclaration d'utilité publique du Préfet, mais pour les subventions, rien en vue. Les villes de Nantes et de Bouguenais, qui pourtant sont aussi bénéficiaires du service, se refusent à leur tour. Rezé reste seule. "Ils nous laissent nous débattre au milieu des difficultés" se plaint amèrement, sinon naïvement, le maire Charles Rivière dans une correspondance du 05-02-1931.



Une satisfaction cependant, comblant tardivement des vœux émis par la Compagnie Nantaise : l'autorisation donnée par l'Inscription Maritime d'embarquer un "noyau d'équipage" formé par des marins, inscrits maritimes, donc l'assurance de disposer, à bord, d'un personnel compétent, bénéficiant des dispositions spéciales du Code du Travail Maritime, ainsi que des avantages de la Caisse de Prévoyance. Toutefois ce personnel affecté aux vedettes de la banlieue nantaise doit être porté sur un rôle d'équipage.

C'est ainsi que les marins des roquios étaient inscrits début 1931 sur le rôle d'un navire tristement célèbre : le Saint-Philibert, du moins jusqu'au 14 juin, date de la tragique excursion à l'île de Noirmoutier, où sombra, corps et biens, le navire, chargé de voyageurs, de la Compagnie Nantaise de Navigation.

Enfin il fallait à la municipalité rezéenne obtenir, pour éviter un déficit certain, la suppression de la concurrence entre Chantenay et Trentemoult. Il fallait obtenir une "concession de passage d'eau", créant des "zones de protection" autour des ports d'escales. Pas facile de changer les habitudes des matelots d'occasion qui faisaient eux aussi, à leur gré, la navette pour leur propre compte. Le maire requiert donc la gendarmerie pour faire la chasse aux "trafiquants" de passages, mais celle-ci semble ne pas vouloir se mêler à ce conflit, prétendant un manque de personnel pour assurer cette surveillance...

Et les roquios ? Malgré leur âge, ils sont toujours fidèles au poste pour conduire chaque matin une clientèle laborieuse, et somnolente, à son travail. Pourtant les anciennes chaudières à vapeur, peu performantes, gourmandes en charbon, datant de 1909 au moins, nécessitent un rajeunissement. D'où une série d'achats et de transformations :

- 1931 : achat d'une vedette de 80 personnes, d'occasion, 60 000F, puis d'un moteur Diesel, également d'occasion. On restitua alors à la Compagnie un de ses anciens vapeurs.
- 18-12-1932 : achat d'une autre vedette 45 000F et d'un moteur payé 17 000F.
- 04-08-1938 : achat d'un navire de 150 passagers, plus confortable, plus moderne.

Il ne semble pas toutefois que ces coûteuses améliorations attirent une plus grande clientèle, la fréquentation est toujours en baisse. Les passagers utilisent de plus en plus d'autres moyens de transport. Le dimanche, moins de promeneurs nantais viennent déguster les galettes de blé noir et la bolée de cidre sur le port. Les grandes migrations vers les plages commencent à poindre, grâce au développement des automobiles.

Et puis c'est la "guerre de 40". Le carburant contingenté se fait rare, puis manque totalement. En septembre, le service des bateaux manque de gas-oil et doit cesser de fonctionner.

"Cette suppression causera une gêne considérable aux travailleurs qui habitent sur la rive gauche de la Loire et qui sont employés à Nantes et Chantenay" écrit le maire de Rezé le 07-09-1940 dans une demande pressante au Préfet, "nous vous serions donc très obligés, poursuit-il, de vouloir bien prendre toutes mesures utiles pour assurer la continuation du service, soit en nous procurant le carburant nécessaire, soit à défaut en faisant mettre à notre disposition des bateaux n'utilisant pas de combustible liquide."

Les antiqués vapeurs vont reprendre du service, alors que bus et camions vont se mettre au gazogène, avec chaudières fumantes et cargaison de bois à bord.

1941, première des années noires de l'occupation, les allemands sont partout, principalement dans le port. L'hiver sera exceptionnellement rude et froid, alors que l'on manque de combustibles. Le bois de chauffage lui-même est devenu rare et précieux.

En janvier, la Loire est entièrement prise par les glaces. Les remorqueurs à gas-oil qui, d'habitude, faisait office de brise-glaces dans le port, sont à l'arrêt.

Rapport de Mr Kervégan, responsable du service, au maire de Rezé : "le 6 janvier, les glaces dérivant en Loire, nous arrêtons le service à 15H, et à 16H nos pontons sont entièrement bloqués. Nous renforçons de notre mieux les amarres des pontons et nous garons les bateaux. Le lendemain matin, sous la pression formidable des glaces, les chaînes de nos pontons cèdent et plusieurs avaries en découlent,

- 1/ au ponton aval de Trentemoult les chaînes sont cassées, la savate de la passerelle et les ferrures des arcs-boutants sur les pattes d'oie sont arrachées,
- 2/ au ponton amont de Trentemoult la passerelle est tombée,
- 3/ sur le ponton de la cale Crucy (à Nantes) les chaînes sont faussées, les deux arcs-boutants métalliques sont brisés. L'arc-boutant aval brisé a déchiré le ponton en trois endroits.

Immédiatement, et malgré le danger du moment, les trous ont été bouchés par des plaques soudées afin d'éviter la disparition complète du ponton, qui aurait pu se remplir. Ceci en accord avec les assureurs. De plus, le ponton dont les chaînes s'étaient rompues s'est appuyé sur le "Duc d'Albe" de la Chambre de Commerce, qui se trouve à toucher, et a couché ce Duc d'Albe qui est peut-être cassé. Les superstructures sur le ponton sont presque toutes arrachées. Aussitôt la débâcle faite, l'eau de la Loire a monté rapidement. Le matériel qui, la veille, se trouvait sous les glaces,

s'est trouvé, le lendemain, sous les eaux, le Duc d'Albe a été couché entièrement et a disparu sous les glaces, puis sous l'eau."

Ce rapport, très circonstancié, a nettement pour but de dégager l'éventuelle responsabilité du chef de service des roquios. Mais la Chambre de Commerce, soutenue, avec un étonnant parti-pris, par l'Ingénieur Maritime, conteste cette version des faits, incriminant l'imprévoyance de la ville de Rezé, dans la personne de son représentant, pour la dérive incontrôlée du ponton de la cale Crucy. Un long débat s'ensuivra où gagnèrent les plus forts : Chambre de Commerce et Inscription Maritime. Le malheureux chef de service commit peut-être quelque maladresse. La municipalité nommée par l'"Etat Français" en 1941 régla ses comptes internes en limogeant Mr Kervégan, pris comme bouc émissaire de l'accident causé au fameux Duc d'Albe (appelé aussi patte d'oie), ouvrage balisant et réglant la circulation maritime dans le port.

1943, la pénurie de carburant, réquisitionné par les allemands, entraîne de nouvelles difficultés pour poursuivre l'exploitation du service des roquios. Le maire s'adresse cette fois à la Compagnie Fluviale Basse-Indraïse pour poursuivre le trafic avec ses vedettes à vapeur ou à gazogène.

Les allemands réquisitionnent alors la belle vedette Diesel "Pont-Rousseau", le 01-04-1943. Cette dernière fut curieusement retrouvée, en 1944, abandonnée par ses ravisseurs, dans le port de Lorient. Mr Kervégan, en marin têtu et tenace, qui avait retrouvé ses fonctions à la Libération et au retour d'une municipalité "républicaine", alla avec un mécanicien la rechercher, pour effectuer, dans les conditions difficiles du moment, son retour au bercail : le port de Trentemoult.

Dénouement heureux d'une double mésaventure !

Mais hélas, le retour à la "normale" allait être fatal à nos célèbres "roquios". Le réseau de bus s'amplifia entre Rezé et Nantes. Vélomoteurs puis voitures particulières séduisirent une clientèle privée, pendant trop longtemps, d'indépendance et... d'essence.

En 1958, malgré l'avis de certains élus, tel Mr Plancher (le futur maire), le service municipal des roquios fut arrêté. Les bateaux vendus et dispersés, le personnel difficilement reclassé dans les services. Une page colorée de la vie rezéenne était tournée.

Guy BUCHER



# HISTOIRE

## QUAND REZE ALLAIT JUSQU'A PIRMIL

Dans l'ouvrage sur l'Histoire de Nantes, publié sous la direction de Paul Bois, dans le chapitre consacré au Haut Moyen Age, Noël Yves Tonnerre écrit au sujet de l'évêque de Nantes Félix (nommé en 549) : *"Préoccupé par l'envasement du chenal d'accès au port de Nantes, il entreprit son creusement entre l'île de la Madeleine et la prairie de Mauve, grâce à quoi l'activité fluviale put reprendre une certaine vigueur. Fortunat (chroniqueur et ami de l'évêque) loue également Félix d'avoir détourné une rivière. Certains ont voulu y voir l'Erdre qui, primitivement aurait suivi le tracé des actuels cours Saint André et Saint Pierre. La morphologie des lieux rend impossible une telle interprétation. La fin du poème suggère en fait qu'il s'agissait d'utiliser les eaux d'une rivière de la campagne nantaise pour améliorer la production agricole"*.

Dans un article paru dans les Annales de Nantes; j'ai écrit l'hypothèse qu'il pouvait s'agir de la Sèvre. J'en suis aujourd'hui convaincu.

Au siècle dernier, il était encore notoire que le Seil qui naguère coulait là où sont aujourd'hui la route de Pornic et la zone industrielle et se jetait en terre en aval de Trentemoult, était l'ancien lit de la Sèvre.

Sous la Restauration, le maire Joseph de Monti écrit au préfet : *"Il est de notoriété publique que son véritable cours (à la Sèvre) était entre les îles de Rezé et les communs dits de la Bourgeoisie (à toucher le bourg)"*.

Ceci est attesté dans un aveu seigneurial du 17<sup>e</sup> siècle où l'on parle de bord de Sèvre pour un lieu bordé par le Seil.

Récemment, lors d'une consultation du dossier B 1917 aux Archives Départementales, j'ai pris connaissance d'une série d'aveux concernant les seigneuries du Pont et de la Jaguère tombées dans le domaine royal, la seconde engagée aux seigneurs de Rezé. J'y découvris que cette terre située au nord de la rue Dos d'Ane entre le pont de Pirmil et le confluent de la Sèvre, terre actuellement à l'abandon, appartenait autrefois à la paroisse de Rezé et était séparée des maisons au nord de la rue Dos d'Ane par une boire ou petit bras de Loire.

Ainsi, de l'aval de Trentemoult jusqu'au pont de Pirmil, nous nous trouvons dans la paroisse historique de Rezé. Cette découpe qui séparait à l'est Rezé de la paroisse d'Aigne, qui deviendra St-Sébastien d'Aigne puis St-Sébastien sur Sèvre, est un élément à l'appui de ma thèse.



L'île d'origine, très étroite au coude de la Sèvre, n'offrait pas d'obstacle au creusement d'un canal, beaucoup moins que le creusement du canal dit Saint-Félix. Ceci nous confirme aussi que la paroisse de Rezé avait déjà des contours fixés au 6e siècle. Il fallut la Révolution pour y changer quelque chose.

La ville de Nantes s'annexa une grande partie de la paroisse de St-Sébastien et ce petit bout de Rezé oublié sur la rive droite de la Sèvre... par la faute à Félix.

Ce bout du Rezé historique s'appelle l'île Gascart ou plus souvent le Buzart Gascart. (buzart signifiant alluvion).

Voici ce qui est écrit dans cet aveu du 17e siècle : "Le Buzart Gascar se situe au-dessous du pont de Pirmil et la rue Dos d'Ane, sur la paroisse de Rezay cernoyé des eaux et courants de la dite rivière de Loire, abondant vers Orient aux dits pont de Pirmil et rue Dos d'Ane, vers occident à l'isle des Chevaliers, du costé de midy l'isle Le Vallet et vers le nord les magasins des arrêts et près du bas de Vertais, les dits courants d'eaux entre deux, dans lequel Buzart Gascar, le dit feu sieur de Beausoleil aurait de son vivant depuis les vingt à trente ans fait bastir un magasin qui est à présent inhabité".

Ce texte nous précise l'origine du nom, celui de Jean Gascart qui a afféagé cette terre du domaine de Nantes (seigneurie du Pont) en 1465.

L'île Le Vallet était probablement cet îlot à l'entrée du Seil, nommé Huard après la Révolution, du nom du maire de Rezé, son propriétaire d'alors. Vertais c'est le quartier de l'actuelle place Mangin.

Ce texte nous montre encore que le Seil se continuait sur la rive droite jusqu'en aval du pont de Pirmil, par une boire. Un petit courant de Loire venait donc rejoindre la Sèvre bien avant son confluent en aval de Trentemoult, constituant au nord cette île que Félix fit scinder. Les lits condamnés furent barrés et peu à peu se colmatèrent jusqu'à ne plus être que des ruisseaux franchissables à pied aux basses marées.

On donna de ce fait le nom de Seuil ou Sceil ou Seil à cet ancien lit. Un texte contemporain de celui cité plus haut puisque daté de 1673, nous le confirme, annulant l'hypothèse émise par Orieux au 17e siècle qui faisait découler Seuil du latin "salix" : saule.

Il y est écrit qu'avant la construction en pierre des ponts de Nantes "il n'y avait aucune rivière fort une petite bouère ou pour mieux dire un petit fossé". Ces ponts ont grandement changé le régime du fleuve et empêché les eaux des rues de s'écouler et sont cause de la réouverture de l'ancien lit.

Dans cet aveu, les Trentemousins écrivent encore que les ponts ont changé les choses "si bien que ce petit fossé ou canal qui faisait séparation de la dite île d'avec le dit Rezé aurait fait que, par le moyen des dites eaux, la dite île se trouve à présent bornée de toutes parts (par) la rivière de Loire en ce que du côté de Rezé, il se remarque aujourd'hui qu'au dit temps d'hiver ou lors du flux de mer, il y a un bras de la dite rivière d'une largesse assez considérable, au lieu qu'au temps d'été, on y voit qu'elle était fort petite et, sans le dit flux de la mer,

à peine la rivière de Sèvre, qui est particulière à plusieurs seigneuries, y distillerait des eaux qui sortent par dessous les ponts de Pont-Rousseau. En sorte que l'on y passerait de pied sec ou du moins, il serait impossible d'y passer avec des bateaux de mer, seulement à pieds nus, et c'est pourquoi l'on appelle cette séparation le Scail de Rezé".

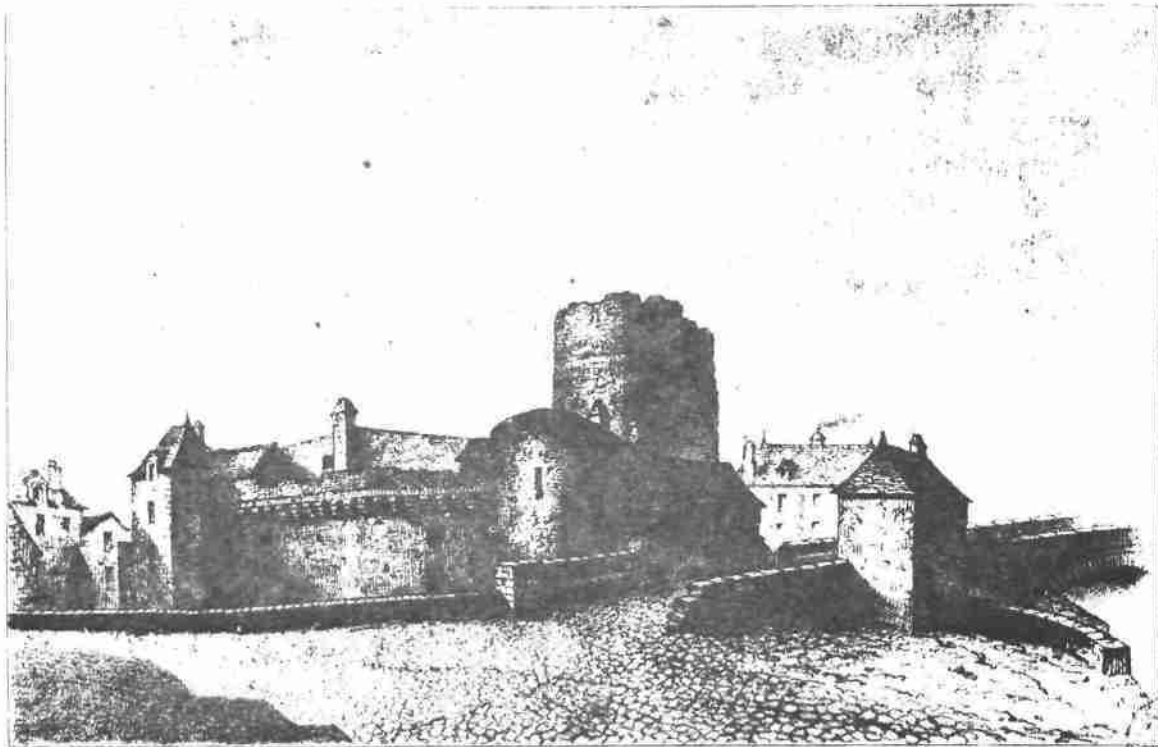
J'ai déjà eu l'occasion de me servir de ce texte. En tous cas, lui et celui cité plus haut et surtout une mémoire populaire de 1400 ans me confirme dans mon appréciation.

Et si ce n'était la Sèvre ni l'Erdre que Félix a détourné, de quelle rivière pourrait-il s'agir ?

Michel KERVAREC.



BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES



Louis Petit del.

Lith. Chéroux, Nantes

Reproduction interdite

LE CHÂTEAU DE PIRNIE EN 1850

# I N F O R M A T I O N S

## DECES

Nous avons appris les décès de Mr BURGAUD et de Mr VANO. Ils avaient témoigné dans le livre de Mmes PROUST, LARIGNON et LAMOTTE D'INCAMPS "Les Rezéens dans la Seconde Guerre Mondiale", le premier en tant que prisonnier, le second en tant que déporté.

Mr Norbert BURGAUD, né en 1914 à Trentemoult, mobilisé le 29 août 1939, est fait prisonnier en juin 1940 en défendant Dunkerque ; il casse son fusil plutôt que de le donner aux allemands. Après des marches forcées ou des transports en wagons à bestiaux, il arrive avec ses compagnons près de la frontière tchécoslovaque où il travaille dans les bois, puis en usine. Il a toujours été en camp : Stalag 4C et Stalag IIA. Il est revenu à Nantes le 21 mai 1945 après avoir été envoyé un mois sur le front russe où les combats étaient terribles.

Il est décédé à Rezé le 22 septembre 1988.

Mr Jean VANO est né au Clion en 1924. Il est arrêté à Rezé le 5 août 1942 avec d'autres camarades de son groupe, dont Mr Guy DANIEL (qui deviendra son beau-frère). Il connaît, dans les prisons de Nantes et Angers, les "interrogatoires poussés, cela voulait dire tous les sévices, la persécution, l'avilissement, la peur, les coups souvent au-delà des limites du supportable, pour faire avouer, pour obtenir des renseignements sur la résistance, sur des personnes, sur des camarades de combat"\*. Par la suite, il est interné au camp de Voves, puis, en mai 1944, au Compiègne, ensuite voyage terrible jusqu'à Buchenwald, de là Neuengame, le plus grand camp de concentration du Nord de l'Allemagne, et le départ pour le commando de Farge pour travailler dans l'enfer de la base sous-marine Valentin où les hommes mourraient de faim, d'épuisement, de maladie. A la débâcle, Mr VANO est séparé de Mr DANIEL et se retrouve à SANDBOSTEL où la plupart des déportés mourraient du typhus. "La libération vint enfin (...) et les Alliés trouvèrent à même le sol plus de cadavres que de survivants"\*.

Rapatrié à Paris en juin 1945, il pesait moins de 35kg.

Mr Jean VANO est décédé à Rezé le 15 mars 1989.

\*Cité par Mr André MIGDAL, déporté lui-même, dans son discours  
aux obsèques de Mr VANO, et obligeamment prêté par Mr et Mme DANIEL.



